Informations de base

2000/2280(INI) INI - Procédure d'initiative	Procédure rejetée
Conseil européen du printemps 2001: le processus de Lisbonne et la voie à suivre **Subject** 8.40.14 Conseil européen	

Acteurs principaux

Parlement européen

Commission au fond	Rapporteur(e)	Date de nomination
ECON Economique et monétaire	BULLMANN Udo (PSE)	06/11/2000

Commission pour avis	Rapporteur(e) pour avis	Date de nomination
ITRE Industrie, commerce extérieur, recherche, énergie	La commission a décidé de ne pas donner d'avis.	
EMPL Emploi et affaires sociales (Commission associée)	COCILOVO Luigi (PPE-DE)	16/11/2000
RETT Politique régionale, transports et tourisme		
CULT Culture, jeunesse, éducation, médias et sports	ZORBA Myrsini (PSE)	09/01/2001

Evénements clés

Date	Evénement	Référence	Résumé
18/01/2001	Annonce en plénière de la saisine de la commission		
24/01/2001	Décision du Parlement	A5-0034/2001	
24/01/2001	Vote en commission		Résumé
24/01/2001	Dépôt du rapport de la commission	A5-0034/2001	
14/02/2001	Débat en plénière		Résumé

Informations techniques	
Référence de la procédure	2000/2280(INI)
Type de procédure	INI - Procédure d'initiative
Sous-type de procédure	Rapport d'initiative
Base juridique	Règlement du Parlement EP 55 Règlement du Parlement EP 57_o
État de la procédure	Procédure rejetée
Dossier de la commission	ECON/5/14303

Portail de documentation

Parlement Européen

Type de document	Commission	Référence	Date	Résumé
Rapport déposé de la commission, lecture unique		A5-0034/2001	24/01/2001	

Commission Européenne

Type de document	Référence	Date	Résumé
Document annexé à la procédure	COM(2000)0594	27/09/2000	Résumé

Autres Institutions et organes

Institution/organe	Type de document	Référence	Date	Résumé
EESC	Comité économique et social: avis, rapport	CES0241/2001 JO C 139 11.05.2001, p. 0079	01/03/2001	

Conseil européen du printemps 2001: le processus de Lisbonne et la voie à suivre

2000/2280(INI) - 27/09/2000 - Document annexé à la procédure

OBJECTIF : présenter une série d'indicateurs en vue de mesurer les progrès accomplis dans la mise en oeuvre de la stratégie de Lisbonne.
CONTENU : Cette communication vise à proposer un ensemble d'indicateurs à utiliser dans le rapport de synthèse destiné au Conseil européen du printemps 2001 et répond à la demande du Conseil européen de Lisbonne sur l'économie de la connaissance. Les indicateurs choisis devraient permettre de mesurer les progrès accomplis par l'UE dans la mise en oeuvre de la stratégie de Lisbonne visant à faire de l'Union une économie de la connaissance plus compétitive, capable d'une croissance durable accompagnée d'une amélioration de la situation de l'emploi et d'une plus grande cohésion sociale. Les conclusions du Sommet de Lisbonne appelaient à l'élaboration d'un rapport et d'indicateurs dans 4 domaines d'action : l'emploi, l'innovation, la réforme économique et la cohésion sociale. Outre l'objectif de mesurer les progrès accomplis dans ces 4 domaines, les indicateurs devaient viser à mieux cerner le contexte économique global dans lequel s'inscrivent les réformes structurelles. La communication propose 27 indicateurs clés sélectionnés en fonction de plusieurs critères dont en particulier la comparabilité et la disponibilité des données sans travail excessif de collecte de la part des États membres. Toutefois, la communication indique que la mise au point de ces indicateurs est un processus évolutif avec d'éventuelles modifications en bout de course. Elle souligne également la nécessité de ne pas tenir compte de chacun de ces indicateurs de manière isolée mais comme faisant partie d'un tout dans le contexte du futur rapport final de synthèse présenté en 2001. Pour l'essentiel, le choix des indicateurs répond au souci de présenter le contexte économique global dans lequel s'inscrivent les réformes structurelles, d'évaluer le nombre d'emplois créés, la capacité de l'Union à innover, les réformes entreprises sur les marchés de produits et de capitaux et la cohésion sociale.